

AUDIO-CONFÉRENCE COVID-19 ENTRE LA DIRECTION ET LES OS DU 25 MAI 2020 À 14H30

Ceci est un compte rendu, il ne s'agit pas d'un tract.

Audio-conférence COVID-19 entre la direction et les OS du 25 mai 2020 à 14h30.....	1
1.1 - Situation sanitaire dans le département.....	1
1.2 - Poursuite de la reprise d'activité.....	1
1.2.1 - Distanciation sociale.....	1
1.2.2 - Pour les parents d'enfants scolarisés de moins de 16 ans.....	1
1.3 - Arrivée des stagiaires ENFIP.....	2
1.4 - Matériel.....	2
1.4.1.1 - Le plexiglas.....	2
1.4.1.2 - Châssis vitré.....	2
1.4.1.3 - Les PC portables.....	2
1.5 - La vie des agent·e·s.....	2
1.5.1 - La quantification du télétravail.....	2
1.5.2 - Jours de congés et RTT prélevés.....	2
1.5.3 - Jours de congés 2019 reportés.....	3
1.5.4 - Pont de l'ascension.....	3
1.5.5 - Frais de repas.....	3
1.5.6 - Prime fonction publique.....	3
1.5.7 - Mutations.....	3
1.5.8 - Rupture conventionnelle.....	4

1.1 - Situation sanitaire dans le département

56 cas recensés dans le département avec 2 clusters identifiés dans un hôpital et dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

1.2 - Poursuite de la reprise d'activité

1.2.1 - Distanciation sociale

La médecin de prévention attire l'attention sur la question de la distanciation sociale. Le site de Cusset est notamment visé (trésorerie et SPF). La direction va revoir le plan sur ces services.

1.2.2 - Pour les parents d'enfants scolarisés de moins de 16 ans

Lors du CODIR État qui a eu lieu ce jour, la reprise des cours doit être décidée cette semaine pour les 4ème et 3ème au collège. Elle pourrait avoir lieu à partir du 2 juin pour les lycées professionnels.

Pour le périscolaire, de nouvelles informations devraient arriver cette semaine.

La CGT indique que les situations ont bien diverses d'une commune à l'autre.

La direction informe recevoir des demandes d'agent·e·s, via leur chef·fe de service, qui sollicitent le télétravail afin d'organiser les repas du midi et la garde du soir après l'école.

* * *

Pour rappel de la dernière audio

Au sujet du pointage, le directeur indique que l'aménagement des journées se concrétisera par l'ajout de temps dans SIRHIUS RH afin d'avoir une journée type. Les agent·e·s devront toutefois être présents sur le temps scolaire, les situations seront étudiées au cas par cas.

2- Le dispositif ASA pour garde d'enfants de moins de 16 ans sera-t-il maintenu?

A compter du 11 mai et jusqu'au 1^{er} juin, la situation ne change pas, quelles que soient les possibilités de prise en charge qui s'offrent aux parents (école ouverte ou non).

Cela signifie également que le télétravail reste la première solution à privilégier lorsqu'il est possible.

A compter du 1^{er} juin, les ASA pour gardes d'enfants (lorsque le télétravail n'est pas possible) ne pourront être accordées qu'aux seuls agents pour lesquels l'établissement scolaire, ou le cas échéant la mairie, aura remis une attestation de non prise en charge de l'enfant.

Les parents ne souhaitant pas scolariser leurs enfants alors que l'organisation mise en place permet un retour dans leur structure d'accueil posent des jours de congés.

1.3 - Arrivée des stagiaires ENFIP

Les stagiaires arrivent prochainement, mais se pose la question des tuteurs qui peuvent être toujours écartés d'une reprise d'activité en présentielle (une personne recensé actuellement).

1.4 - Matériel

1.4.1.1 - Le plexiglas

Le plexiglas est installé partout sauf à Yzeure, l'installation devrait survenir cette semaine.

1.4.1.2 - Châssis vitré

10 des 15 châssis vitrés commandés devraient être installés cette semaine.

1.4.1.3 - Les PC portables

La commande nationale n'est **encore et toujours** pas livrée ...

Les stagiaires contrôleurs et inspecteurs arrivent avec leur PC qui, selon les dires de la direction, ne sont pas de dernière génération.

La CGT fait remarquer que les ordinateurs portables déjà redéployés ne sont également pas de dernière génération. Certains connaissent des dysfonctionnements les empêchant de fonctionner normalement.

La direction indique qu'elle dispose encore de quelques unités afin de palier aux nouvelles demandes et de remplacer le matériel connaissant des dysfonctionnements. Elle ajoute qu'il faut absolument que ces agent·e·s fassent remonter leurs difficultés à la direction.

1.5 - La vie des agent·e·s

1.5.1 - La quantification du télétravail

Certaines directions font le recensement du travail effectif des collègues en télétravail.

Il en est de même pour l'Allier. Les chefs de service doivent évaluer la réalité du travail effectué. Pour exemple, à la brigade départementale, cela représenterait 1 jour de congé prélevé sur la 1^{ère} période. Pour d'autres services hors PCA qui n'ont pas eu d'activité cela devrait être plus.

Pour la seconde période, c'est différent puisque la plupart des agent·e·s de ces services est venue en renfort des SIP.

L'évaluation du télétravail effectif revient à rompre un peu plus le lien de confiance entre l'agent·e et la direction. Est-ce que la suite logique est l'évaluation du travail effectif en présentiel ?

1.5.2 - Jours de congés et RTT prélevés

Un mail à destination des chef·fe·s de service a été envoyé mercredi 20 mai, il reprend la note de la centrale

Précision :

Pour les agent·e·s qui

- ont fait partie d'un roulement les conduisant à alterner dans la même semaine des jours d'ASA et des jours de travail

ET

- présent·e·s au moins 2 jours par semaine ou l'équivalent (1 semaine sur 2)

pourront être considérés comme à la disposition de leur employeur toute la semaine. Ces jours ne sont pas à prendre en compte dans le décompte des jours d'absence.

De même, les agent·e·s qui ont été placés en ASA pour des demi-journées à la demande des chef·fe·s de service, sont considérés comme à la disposition de leur employeur toute la journée. Les jours correspondants ne seront donc pas pris en compte dans le calcul des jours d'absence.

En résumé, **aucun jour de congé ne sera prélevé** pour les agent·e·s visé·e·s ci-avant.

Toutefois, il est probable que cela crée des injustices de traitement. En effet, un·e agent·e qui aurait été écarté·e les 3 premières semaines pour cause de mission hors PCA et qui ensuite aurait travaillé tous les jours sur la journée complète se verra dans ce système pénaliser alors qu'un·e collègue qui depuis le début du confinement serait en alternance un jour sur deux, ne sera pas prélevé.

La CGT redit son opposition à cette ordonnance. Dans son application, la CGT sera TOUJOURS pour l'alignement vers le haut, à l'avantage des fonctionnaires, pour cette raison, nous demandons que ces situations soient étudiées favorablement pour chaque agents·e.

1.5.3 - Jours de congés 2019 reportés

Alors que lors des dernières audio-conférence, tout laissé à penser que les jours de report 2019, ne seraient pas perdus, DUSSOPT a coupé court en indiquant que le date du 3 mai étant échue, ces jours sont perdus.

Toutefois, ces jours seront prélevés en priorité quand il y aura ponction de jours de congés/RTT.

Mais quid des agent·e·s qui ont été présents en continu, qui par conséquent n'ont pas de jours qui seront volés ; les jours de report 2019 seraient définitivement perdus ?

Oui mais la direction s'engage à regarder avec bienveillance chaque situation individuellement.

La direction invite les organisations syndicales à recommander à leurs adhérent·e·s d'ouvrir un CET, sans forcément l'alimenter, compte tenu du fait que beaucoup de collègues devraient avoir des congés non consommés en fin d'année 2020.

1.5.4 - Pont de l'ascension

Pour tout·e·s les agent·e·s, les congés ou RTT posés le 22 mai seront convertis en AAE.

1.5.5 - Frais de repas

Les remboursements de frais de repas seront regardés jusqu'au dernier jour ouvré du mois de mai, sauf pour les agent·e·s travaillant sur des services où les restaurants ont ré-ouvert où cette possibilité n'est plus offerte à compter de l'ouverture.

Le directeur indique que pour les trésoreries, l'option entre tickets-restaurant et remboursement de frais prendra fin également le 29 mai.

Les personnes qui travaillent à Yzeure et qui ne commandent pas de panier repas au RIA de Moulin, pourront bénéficier du remboursement des frais de repas.

1.5.6 - Prime fonction publique

La prime fonction publique sera versée aux agent·e·s sur la paye de juillet (les services RH devront être informés avant le 10 juin pour préparer lesdites payes)

30 % des agents·e·s en bénéficieront, et 30 % de ces 30 % (soit 9%) vont bénéficier du haut niveau de prime (1000€), ce sont notamment les agent·e·s qui ont été écartés au cours de la période.

1.5.7 - Mutations

La direction informe les OS qu'elles seront invitées à une réunion sur les mutations locales. Le TAGERFIP au 1^{er} janvier 2020 sera communiqué aux OS avant.

1.5.8 - Rupture conventionnelle

L'ergonomie de l'instruction est une ergonomie d'ouverture. Il y aura un accord sur le principe pour tous sauf pour les agent·e·s dont la présence est jugée indispensable et pour les agent·e·s qui viennent de prendre une promotion et qui ont un engagement sur la durée vis-à-vis de l'Administration.

Les agent·e·s qui peuvent prétendre à cette rupture conventionnelle ne doivent pas être en capacité de faire valoir leur retraite à taux plein.

La CGT a dénoncé les décisions du secrétaire d'État Dussopt qui semblent bien éloignées de son discours de reconnaissance aux agents·e·s d'État tenu devant le Sénat le 15 avril 2020 (*jugez-en par vous-même à 48'30"* <https://www.dailymotion.com/video/x7tbk7d>). La confiance est rompue même si nous ne nous faisons guère d'illusion.

La CGT espère que les engagements pris par la direction de l'Allier vous concernant seront toutes suivies des faits, nous y veilleront.

Prochaine audio conférence le mardi 2 juin à 14h30

Bien fraternellement,